



2026/1

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20260321-D-2026-28-DE
Date de télétransmission : 24/03/2026
Date de réception préfecture : 24/03/2026

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine

Conseil Municipal du 21 mars 2026
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2026/28

Nombre de Conseillers :
en exercice : 27
présents : 26
votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars à onze heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-sept mars, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire.

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Carole BERGER-JACOB, André BOURDON, Catherine GUALIM, Philippe BUIRON, Patricia LESAGE, Steve IDJAKIREN, Grégory BENOIT, Bernadette VOOGSGERD, Bernard BOUTIN, Chimina NEGLOKPE, Christian TETARD, Julia NOJAC, Jean DECROIX, Judith FOHRER, Benoist ERAVILLE, Valérie THEVOT, Olivier MOULIN, Laure FENOT-TETARD, Nicolas TURLAN, Alain HOUREZ, Mikel CIORDIA, Céline RICHARD, Philippe WEISS, Stéphane RICHARD, Céline NEIVA-LEAL

Était régulièrement représentée :

Roxane AVELOT par Philippe AUDEBERT

Formant la majorité des membres en exercice.

Carole BERGER-JACOB a été élue Secrétaire de Séance

OBJET : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Conseil Municipal doit établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation,

Vu le projet de règlement intérieur reprenant les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales concernant le Conseil Municipal, complétés par des dispositions proposées par l'Association des Maires de France, et tenant compte des usages Frettois,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

ADOpte son règlement intérieur pour la période de 2026 à 2032,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20260321-D-2026-28-DE
Date de télétransmission : 24/03/2026
Date de réception préfecture : 24/03/2026

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Philippe AUDEBERT

La Secrétaire de Séance

Carole BERGER-JACOB

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 24/03/2026
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 25/03/2026.